



Interdiction de conduire apres visite periodique de mon permis p

Par **vietcatala**, le **01/02/2013** à **15:12**

Bonjour,rnrnTitulaire de mon permis, catégorie C, depuis 1986, je suis allé faire ma visite médicale périodique des 5 ans. Après examen sans probleme particulier, le medecin m'annonce que je n ai plus le droit de conduire aucun vehicule car mon permis C est périmé de deux mois, cela entraine cette interdiction sur mon permis B et A1 jusqu'à réception de mon nouveau permis, ce qui peut prendre 1 mois de délai.rnrnJe trouve cela complètement injuste et stupide car je n'ai enfreint aucune règle de conduite. Qu'est-ce que je risque si je continue à conduire ma voiture ou ma 125 cc ? rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2013** à **07:15**

Bonjour,rnrnVoyez votre préfecture afin qu'ils vous donnent une attestation provisoire en attendant votre autorisation définitive.rnrnJe rappelle qu'il n'existe, en France, qu'un seul permis mais qu'on peut être titulaire, à l'intérieur de ce permis, d'une ou de plusieurs catégories. De ce fait, toute décision qui touche ce permis aura des répercutions sur toutes les catégories du permis.